PAYSANS
Mars-avril 2016

Guerre des semences en Europe
LA FILIERE SEMENCIERE VA T'ELLE ETRE PRIVEE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ?

Les premières semences transgéniques (dites OGM) ont été commercialisées il y a 20 ans. On connaît leur succès dans les grands pays agricoles alors que l'Europe les a pratiquement interdites. Ce sont en effet 180 millions d'hectares de plantes génétiquement modifiées (mais, soja, colza, betterave, cotonnier …) qui sont cultivés dans le monde par 18 millions d'agriculteurs. Ces plantes OGM ont été modifiées génétiquement par la technique de la transgénèse, une technique issue des biotechnologies maintenant ancienne puisqu'elle a été découverte il y a prés de 30 ans (1)

Depuis les biotechnologies se sont enrichies de nouveaux outils qu'on regroupe sous le nom de NBT (New Breeding Techniques). Certaines de ces « nouvelles » techniques sont déjà utilisées par le secteur public ou privé pour créer de nouvelles variétés. D'autres sont beaucoup plus récentes comme «l'édition de gènes» dont la nouvelle technique appelée CRISPR-Cas9, découverte par Emmanuelle Charpentier, une chercheuse française nobélisable, est considérée comme le couteau suisse des généticiens.

Ces nouvelles techniques permettent d'obtenir des plantes améliorées en modifiant le génome sans introduire de gènes étrangers à l'espèce. Ces nouvelles technologies de correction de gènes ont l'avantage d'être très ciblées, peu coûteuses et plus faciles d'accès techniquement. Elles permettent de raccourcir les délais de création de variétés. Elles aboutissent au même résultat que des techniques traditionnelles de mutagénèse.

Ces plantes ne sont donc pas « transgéniques » et devraient être bien mieux acceptées par la société comme l'attestent un certain nombre de sondages. On comprend alors que les semenciers européens soient pressés d'utiliser ces nouvelles techniques si prometteuses pour concevoir les semences de demain. Mais pourront ils y avoir accès facilement ? L'enjeu est important et pas seulement pour les semenciers.

Permettre le libre accès au progrès technologique

La logique économique et industrielle voudrait que l'on fasse tout pour favoriser le libre accès de nos entreprises semencières aux progrès de la science pour qu'elles restent compétitives. Mais c'est bien l'inverse qui menace de se produire en Europe. De fait tout va dépendre de la réglementation européenne qui sera décidée, voire actée par la Cour de Justice européenne qui pourrait être sollicitée pour définir un OGM !

De cette future réglementation attendue depuis plus de 8 ans (le temps du droit n'est pas celui de la science) dépend la capacité d'innovation et donc l'avenir des 73 entreprises de notre filière semencière française, une « pépite » (2) de notre industrie

qu'il faut précieusement préserver. Les enjeux sont en effet considérables pour notre agriculture qui a besoin d'innovations technologiques pour rester compétitive et répondre à une demande alimentaire mondiale croissante tout en préservant l'environnement. Sans les innovations permises par la génétique moderne, l'agriculture ne pourra pas relever tous ces défis. Il serait fort regrettable que les agriculteurs européens soient condamnés à trouver ces solutions génétiques en se tournant vers d'autres pays

Quelle réglementation européenne pour ces nouvelles technologies ?

Doit-on considérer ces semences issues des nouvelles technologies comme des semences conventionnelles, ou faut-il considérer ces semences comme des « organismes génétiquement modifiés » (OGM), une catégorie de semences réglementée spécifiquement?
La réponse à cette question par l'Union européenne est d'une importance vitale pour les semenciers qui ont besoin de visibilité pour décider de leur politique de recherche et d'investissements.

Que se passera t'il si l'UE assimile les plantes issues de ces nouvelles techniques à des OGM ? Elles seront régies par la même réglementation que celle des OGM. Or le bilan de l'application de la réglementation des OGM est instructif. La réglementation européenne (homologation, surveillance) est si complexe, si lourde et si longue que le coût de la mise en marché d'un OGM est devenu exorbitant. En dehors du fait de ne plus pouvoir réaliser des essais au champ par déficience de l'Etat, cette « barrière à l'entrée » imposée par la réglementation est une des raisons majeures qui a condamné les entreprises semencières à renoncer à la technique de la transgénèse (OGM) en Europe. Trop de précaution et de réglementation tuent l'innovation. C'est bien pourquoi les opposants à la filière semencière veulent reconduire le même scénario pour les nouvelles biotechnologies.

En faisant classer les nouvelles techniques d 'amélioration des plantes dans la même catégorie que celle de la transgénèse (OGM) et en les appelant des « OGM cachés », les contestataires des OGM et des semences industrielles en général savent qu'ils vont éveiller chez les consommateurs et les politiques les mêmes craintes que celles vis à vis des OGM; ils savent aussi pertinemment que les entreprises semencières devront à nouveau renoncer à utiliser en Europe ces nouvelles techniques pour les mêmes raisons réglementaires qui les ont amené à abandonner la transgénèse (OGM). Et c'est bien sur là-dessus que comptent les contestataires des semences modernes pour tuer ces nouvelles technologies dans l'œuf.

Des contestataires influents

Ce scénario catastrophe pour la filière semencière est poussé au niveau européen par le puissant lobby des ONG vertes, emmené notamment par Greenpeace. Celui-ci a l'oreille de la Commission, du Parlement européen et de nos gouvernants qui craignent tout conflit sociétal. En France ce scénario noir est relayé par un certain nombre d'associations ou syndicats adeptes de la semence paysanne et de l'agriculture biologique (3). Quelles sont leurs motivations ?

Ces contestataires s'opposent à toutes les techniques modernes de sélection des

plantes comme la transgénèse (OGM) crée depuis plus de 20 ans, mais aussi à la mutagénèse utilisée pourtant depuis plus de 60 ans. Toute semence crée avec les techniques scientifiques de sélection des plantes devient un « OGM caché », terme assassin inventé par les contestataires pour éveiller les peurs dans l'opinion publique.

Pourquoi cette hostilité ? Parce que ces opposants militent en faveur d'une agriculture « paysanne » et contestent en réalité tous les modèles agro-écologiques qui ne sont pas rigoureusement biologiques. Leur stratégie est donc claire : limiter au maximum l'usage de la boite à outils mise à disposition des sélectionneurs (4) par les progrès de la science dans le but de les empêcher d'innover et de se développer. Ainsi privée des fruits d'une recherche semencière de pointe l'agriculture qui n'a pas choisi la voie biologique, soit plus de 95 % de notre production agricole, sera durablement pénalisée.

Le scénario noir du classement des nouvelles biotechnologies dans la catégorie les OGM

Faute de pouvoir utiliser ces nouvelles biotechnologies les entreprises semencières européennes décrocheront rapidement et inéluctablement de la compétition mondiale. La France qui compte de nombreuses PME souffrira particulièrement. . Dans le meilleur des cas, elles iront faire leurs recherches et leur développement hors d'Europe.

Il n'y aura plus d'espoir de réussite en Europe pour les nombreuses start-up qui pourraient se lancer sur ce marché, attirées par la grande accessibilité et le coût très bas de l'utilisation de ces nouvelles techniques. Ce n'est pas, à coup sûr, le meilleur moyen de dynamiser l'offre et de stimuler l'innovation et la concurrence.

Les entreprises semencières seront alors dans l'incapacité de répondre technologiquement aux défis auxquels sont confrontées les agriculteurs : produire plus et mieux avec moins d'intrants pour gagner en compétitivité tout en préservant et s'adaptant à un environnement changeant. La filière semencière française avec ses nombreuses PME ne résisterait pas à cette nouvelle mise à l'écart du progrès technologique qui créerait une distorsion insoutenable avec ses concurrents libres d'utiliser ces nouvelles technologies. Mais les semenciers ne seront pas les seuls à en pâtir. Les agriculteurs et les consommateurs deviendront encore plus dépendants de productions issues de pays acceptant les innovations que nous rejetons sur notre territoire.

Encart
Une réponse qui se fait attendre

En 2007 déjà, l'UE avait chargé un groupe d'experts (New techniques working group NTWG) d'analyser la classification des 8 nouvelles techniques d'amélioration des plantes (NBT) énumérées en annexe de la directive qui donne la définition d'un OGM. Curieusement, le rapport final de 2012 n'a jamais été publié, mais seulement transmis aux autorités compétentes des Etats membres. Le NTWG n'a d'ailleurs pas classé comme OGM les organismes obtenus par ces nouvelles techniques, ce qui explique peut-être le fait qu'il n'ait pas été publié…

Apres tant d'années de tergiversations la Commission s'est néanmoins engagée à produire une interprétation juridique de la directive 2001/18/EC qui définit les OGM et qui aurait dû être présentée en Novembre 2015. Mais 6 pays, dont l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne (mais pas la France), se sont opposés à la sortie d'un texte qui s'annonçait catastrophique pour l'avenir des filières semencières : l'interprétation juridique de la Commission risquait en effet d'aboutir à la conclusion que les nouvelles techniques de sélection des plantes devaient être assimilées à la transgénèse (OGM).

Conclusion

C'est donc une grande bataille qui s'engage en Europe à travers ce débat juridique qui révèle non seulement un compétition économique entre plusieurs types d'agriculture mais encore une lutte politique, voire idéologique entre plusieurs visions de l'agriculture. L'issue de cette nouvelle bataille de la guerre des semences est plus qu'incertaine entre le très puissant lobby réunissant les verts et adeptes de l'agriculture biologique et les entreprises semencières qui pèsent beaucoup moins au niveau européen, surtout si ces entreprises ne sont pas soutenues activement par leurs gouvernements respectifs. Cette bataille sera sans doute décisive pour la pérennité de notre recherche semencière et donc pour l'avenir de notre agriculture et de nos territoires. Réponse dans les 6 mois… en principe.

Gil Kressmann

(1) Cette technique consiste à introduire dans le génome d'une plante un gène étranger provenant d'une autre espèce afin d'en améliorer certaines caractéristiques.

(2) saf agr'idées : « Semences : une pépite française, des concentrés de valeur »

(3) Confédération Paysanne, Réseau Semences paysannes, FNE, FNAB
Amis de la terre…

(4) Agriculture et environnement – Décembre 2015